



VILLE D'UGINE

ARRETES DU MAIRE N° 2025-160

Service des Ressources Humaines

Objet : Nomination de mandataires

**Concernant la régie de recettes auprès du service Education - enfance – n°35212
MODIFIE ET REMPLACE L'ARRETE N°2023-103 du 12 juin 2023**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu la décision n°2023-14 du 6 décembre 2023 instituant une régie de recettes du service Education - enfance au 1er avril 2023,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 18 juin 2025,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 01 juillet 2025,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 01 juillet 2025,

ARRETE

Article 1 : Les agents suivants sont nommés mandataires de la régie de recettes du service Education - enfance, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :
Mme Camille LELEU - Mme Imane BARRANI.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'Instruction Interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Ugine, le 18 juin 2025

Franck LOMBARD
Maire d'Ugine



Le régisseur et le mandataire suppléant,
Laura GRISON et Virginie HARLAY
(Précédé de la formule manuscrite « Vu pour
acceptation »)

Vu pour acceptation
Harlay

Les mandataires
Camille LELEU - Imane BARRANI
(Précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Camille Leleu

Vu pour acceptation

Imane Barrani

Vu pour acceptation

Laura Grison